DISTRÉ
VIE COMMUNALE

DECEMBRE 2014

OUVERTURE MAIRIE
du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

sauf le 2ème et 4ème samedi de chaque mois

M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie-distre.fr

MOT DU MAIRE

Lorsque décembre pointe le bout de son nez, l'année est certes quasiment terminée mais la magie de Noël est à notre porte. Croyants ou non, ce jour de Noël reste un rêve, berceau de bonheur et de calme même si certains d'entre nous resteront dans la tourmente pour différentes raisons. C'est à eux en premier que vont mes pensées les plus chaleureuses.

Que les mille lumières des guirlandes de nos sapins leur éclairent de bonheur et d'espoir, l'année nouvelle qui va s'ouvrir !

A vous tous, mes chers Distréens, c'est un message de

(Suite page 2)

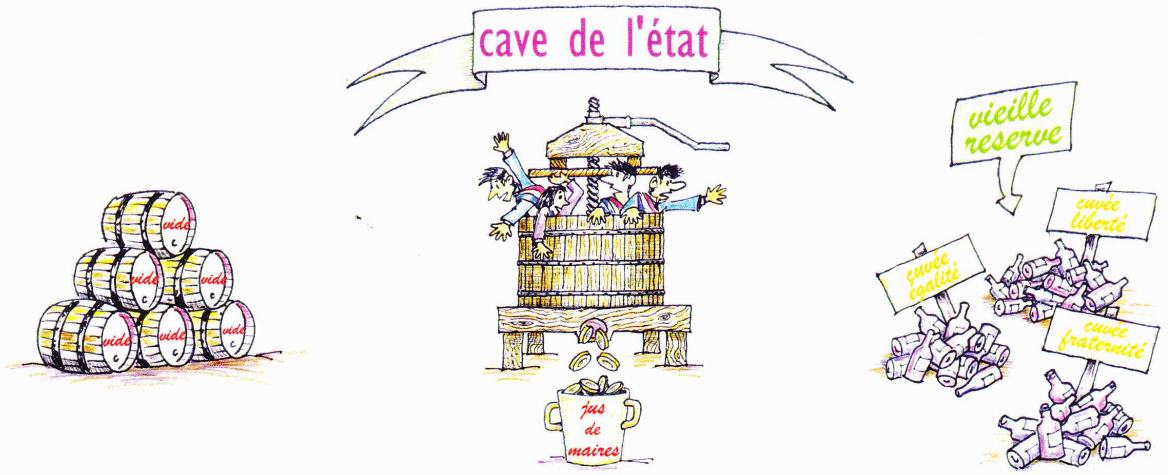

cuvée 2015 "faire plus avec moins"

Eric Touron Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour 2015 et vous convient, le Samedi 17 janvier 2015 à 18 h, dans la salle des Bois, à la traditionnelle cérémonie des voeux qui débutera par la cérémonie de remise des prix du concours Maisons Fleuries 2014 et qui sera suivie d'une soirée dansante. *(voir page 8)*

MOT DU MAIRE (suite)

joie et d'espoir que je vous adresse pour que 2015 soit pour vous un grand millésime.

Comme chaque année, j'aurai un réel plaisir à vous retrouver lors de la cérémonie des voeux du 17 janvier où je brosserai les réalisations et projets communaux.

En attendant, profitez pleinement de la joie d'être en famille ou entre amis pour finir cette année en beauté.

Meilleurs voeux à tous.

Eric TOURON

DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire Infos du conseil municipal	2 3
Conseil municipal « enfants »	4
Maisons Fleuries 2014	5
Saumur Agglo	6
Participation citoyenne	7
Soirée Vœux 2015	8

LICES MÉTALLIQUES ex-RN 147

L'ex-RN 147 ayant été déclassée, son entretien n'incombe plus au Conseil Général de Maine-et-Loire, mais à la commune de Distré.

Il s'avère que ces lices métalliques, dont la présence se justifie moins en raison d'un trafic routier désormais moins important, compliquent considérablement l'entretien des accotements. Il a donc été décidé de procéder au remplacement des 850 mètres linéaires de lices par des poteaux délinéateurs réfléchissants.

BRETELLE D'ACCÈS-ZONE DU CROULAY- EX-SITE VALCAR

La nouvelle voie d'insertion depuis la RD 960 à la zone du Croulay et à l'ex-site Valcar a été achevée en novembre. Les travaux ont été financés à 50% par la commune de Distré et à 50% par la communauté d'agglomération de Saumur.

Rappelons que cette infrastructure était un préalable incontournable à la requalification commerciale de l'ensemble Valcar qui devrait être réaménagé courant 2015 par un promoteur privé, spécialiste de l'aménagement commercial.

Selon les dernières informations qui restent à confirmer, des enseignes automobiles semblent s'intéresser à cette nouvelle offre.

SECTEURS « ACCIDENTOGÈNES »

Des accidents de la route récents sont venus confirmer le caractère « accidentogène » de certains tronçons pointés par certains riverains et qui ont déjà fait l'objet d'accidents par le passé. Il est donc apparu nécessaire d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse :

- **A l'entrée de Munet** en venant de Bagneux en posant des bordures hautes de chaque côté de la route pour donner une impression de rétrécissement et en séparant la voie par une ligne blanche continue.

- **Sur la RD 305 entre Chétigné et Le Coudray-Macouard** en avertissant les usagers de la présence de virages dangereux par l'installation de panneaux. Cette demande sera faite aux services techniques du Conseil Général qui est en charge de cette voie.

Rappelons que le meilleur moyen préventif est, au-delà de respecter les limitations de vitesse en vigueur, d'adapter sa conduite à l'état et la configuration des routes.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le père Noël devra attendre l'année prochaine pour découvrir les rues de la Frie, de la Chapelle, l'impasse de la Chapelle et le chemin des Ruettes parés de leur nouvel éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux.

Ce chantier subventionné par le Syndicat d'Energie du Maine et Loire s'élève à 165 020 € HT dont 49 506 € à la charge de la commune.

En 2015 nous avions programmé de terminer l'enfouissement sur le hameau de Chétigné profitant de travaux identiques réalisés par ERDF pour enfouir la ligne haute tension qui pose souvent problème. Malheureusement ERDF vient de nous faire savoir que ce chantier sera reporté pour 2016. De fait, nous envisageons un programme d'enfouissement de réseaux dans la partie la plus ancienne de la rue de la Touche, à Pocé.

ERDF a également programmé l'enfouissement de la ligne HTA allant de la voie Romaine à Riou, compte tenu des décalages des autres programmes, il ne faut pas s'attendre à une réalisation avant 2017.

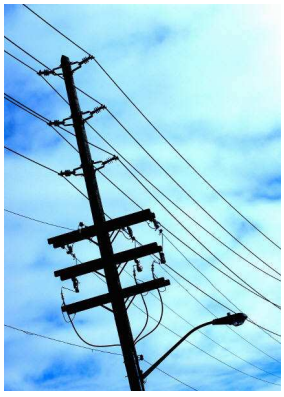

Pourquoi le syndicat d'Energie subventionne-t-il les enfouissements de réseaux ?

Une partie des taxes que nous payons sur la consommation d'électricité est reversée au syndicat, charge à ce dernier de subventionner les enfouissements de réseaux et les renforcements.

Le Syndicat assure également pour les Communes, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, la gestion des contrats groupés de gaz et à compter de 2015, de l'électricité.

TRAVAUX ECOLE

Les travaux de l'école avancent à grands pas. L'agrandissement de l'école permettra l'installation de la bibliothèque de l'école et de la ludothèque «JEU-JOUE »

Les enfants devraient pouvoir en profiter avant les grandes vacances. D'un coût total de 235 963 € TTC, l'Etat apportera une subvention de 60 498 € et nous sommes dans l'attente de la confirmation d'une subvention Européenne.

Une étude est en cours actuellement pour réfléchir à un nouveau mode de chauffage pour l'Ecole, actuellement assuré par une chaudière au fioul, un système à bois pourrait être envisagé. Pour votre information en période hivernale, les jours de grand froid, la consommation varie entre 800 et 1000 litres par semaine.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

De nouveaux conseillers municipaux, élèves de CM2, de 6ème et de 5ème, ont été élus en décembre 2014.

15 sièges étaient à pourvoir, 12 candidats se sont présentés. Ils ont donc tous été élus d'office.

Le 10 janvier 2015, ils se réuniront, dans la salle du Conseil Municipal pour élire parmi eux, la ou le Maire « junior » et ses 2 adjoint(e)s. Cette nouvelle équipe municipale sera présentée à la population lors de la cérémonie des Vœux de M. le Maire, le samedi 17 janvier 2015.

Ils se mettront ensuite très vite au travail entourés par les Conseillers Municipaux « adultes ».

Les nouveaux conseillers municipaux sont:

- ***BEAUMONT Mathis***
- ***BILLAUDEL Marylann***
- ***BUKOVEC Noa***
- ***BODINEAU Lou***
- ***DOUET Nicolas***
- ***QUINTIN Claudia***
- ***GIRARD Hugo***
- ***RICHETEZ Léna***
- ***GOURDON Quentin***
- ***SAMANINGUE Illouna***
- ***PERDRIAU Clément***
- ***QUINTIN Clovis***

LIAISON DOUCE POCÉ - DISTRÉ

Le 3 octobre 2014, la grande majorité des personnes présentes à la réunion publique organisée en Mairie pour réfléchir à l'éventuel aménagement de la traversée de la RD 960, a émis le souhait de ne pas engager des sommes importantes pour réaliser cette liaison douce compte tenu du faible nombre de personnes qui seraient susceptibles de l'utiliser.

Toutefois nous étudions actuellement avec le département la possibilité d'améliorer la visibilité au passage piéton en arasant tout ou partie du talus du rond point.

EPAVE DE VOITURE A MUNET

Vous avez été nombreux à vous interroger sur le fait que l'épave de voiture située à Munet, en bordure du Douet n'ait pas été évacuée rapidement.

En fait, cette voiture a été achetée pour faire un casse et les auteurs ont donné une fausse identité au vendeur du véhicule pour le transfert de la carte grise.

Lors de l'accident, la voiture non assurée n'avait plus de propriétaire, l'ancien ayant des documents de vente en bonne et due forme avec un acheteur ayant usé d'une fausse identité.

Dans ce cas, la commune a dû engager une procédure pour que le véhicule puisse être évacué sans papier. Malheureusement l'intégralité des frais sera à notre charge.

CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2014 »

Le jury du Concours des Maisons fleuries de Distré a pu, cette année encore, admirer les efforts faits par chacun pour fleurir notre village. En 2014, le thème était : « aménagement végétal paysager original et entretenu », avec 6 critères: le choix des couleurs, les variétés de végétaux, l'originalité, l'harmonie obtenue, la qualité de l'entretien et le respect du thème 2014.

Le palmarès des 10 maisons les plus fleuries en 2014 est le suivant:

1ère	**Mme et M. TESSIER (Pocé)**	2ème	**Mme et M. RICCI Julien (Pocé)**
3ème	**Mme et M. MOURETTE (Chétigné)**	4ème	**Mme et M. JARD (Bourg)**
5ème	**Mme CHASLE et M. PAPOT (Pocé)**	6ème	**Mme et M. RUTAULT (Pocé)**
7ème	**Mme et M. RETIF (Bourg)**	8ème	**Mme et M. BOSCHER (Pocé)**
9ème	**M. GRETEAU (Bourg)**	10ème	**Mme et M. FERTON Thierry**

Un « super prix d'honneur » créé en 2010, concerne les personnes qui ont été lauréates du concours pendant 5 années et ont, de ce fait, été retirées du concours général "Maisons fleuries". Ce prix récompense le plus bel aménagement paysager réalisé par l'un de ces "super-jardiniers" et est attribué cette année à **Mme et M. CAILLET de Pocé**

Les membres du jury offrent leurs sincères félicitations à toutes ces personnes lauréates et à ceux qui fleurissent leur maison, leur jardin, leur balcon... ainsi qu'au personnel technique chargé des espaces verts pour la qualité et l'entretien de leurs réalisations qui ont fleuri notre commune cet été.

Les lauréats recevront leur prix, le Samedi 17 janvier 2015.

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

Déposez vos sapins sur le site des ateliers municipaux entre le mercredi 7 janvier et le mardi 13 janvier 2015.
La collecte se réalisera le mercredi 14 janvier 2015.

Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche…

Pour plus d'information, contactez:
SAUMUR AGGLOPROPRETÉ: www.agglopropre49.fr

CONCILIATEURS DE JUSTICE

A l'occasion de la réorganisation de la conciliation de justice attachée au Tribunal d'Instance de Saumur, deux nouveaux conciliateurs ont été nommés.

Les permanences tenues par Jean-Claude LACHENY, le 1er mercredi de chaque mois et par Françoise MURAIL, le 3ème mercredi, se tiennent à la Mairie de Bagneux (rue du Dolmen).

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de la Mairie de Bagneux au 02.41.40.23.70.

Nous sommes à la disposition de toute personne cherchant à résoudre un conflit ou un litige entre particuliers ou avec une personne morale.

Une conciliation réussie peut éviter une action en justice.

Mairie de Bagneux

Notre intervention est entièrement gratuite.

SAUMUR agglo

La Communauté d'Agglomération gère notre quotidien:
ordures ménagères,
eau potable,
assainissement,
transports scolaires et urbains,
piscines,
bibliothèques …

Pour vous tenir informé de ses actions, la Communauté d'Agglomération met à disposition une lettre d'information.

N'hésitez pas à vous y inscrire.

Inscrivez-vous dès maintenant à la **Newsletter de Saumur Agglo, sur le site www.agglo-saumur.fr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Gendarmerie nationale

Mise en place de Participation citoyenne/ Voisins vigilants sur la commune de Distré

Dans le prolongement de l'article du dernier bulletin municipal intitulé « Participation citoyenne/ Voisins vigilants », une réunion publique a été organisée à la salle de l'Amitié, le mercredi 10 décembre avec le concours de Gendarmerie Nationale.

Le Major Jacky OLMO, commandant la communauté de brigades de Montreuil-Bellay (49260) et l'Adjudant-Chef Thierry PIVETEAU, référent sûreté du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, ont présenté le dispositif « Participation citoyenne / Voisins Vigilants » aux personnes présentes.

La démarche de ce concept est pilotée par le préfet de Maine-et-Loire et s'appuie sur un maillage du territoire communal, par des citoyens volontaires et choisis conjointement par la mairie et la gendarmerie, pour exercer un rôle de référent citoyen. Ne pouvant déborder de leurs droits et devoirs de citoyen, ils participent simplement au dispositif en rappelant les bonnes pratiques autour d'eux, et ce, en lien étroit avec la Gendarmerie Nationale et la Mairie.

Les citoyens référents, permettent d'installer un système de prévention, notamment en matière de cambriolage, en remontant rapidement des informations tout en facilitant une intervention rapide de la gendarmerie. Contact privilégié, le citoyen référent sera sensibilisé pour remonter des informations pertinentes aux forces de l'ordre, pour relayer par exemple toute allée ou venue suspecte, sans tomber bien entendu dans l'excès, sans jamais intervenir, et dans le respect de la liberté individuelle.

Concernant l'impact sur la délinquance, il existe manifestement un effet de dissuasion, notamment là où ce dispositif a bénéficié d'une importante communication locale, et où les communes ont investi dans une signalisation visuelle. Dans le département de la Vendée par exemple, on constate entre 2011 et 2012 au sein des communes ayant adhéré à ce concept une baisse de 30% de la délinquance, et près de 70% de cambriolages en moins

Si vous êtes intéressé et volontaire pour devenir acteur de la sûreté de votre voisinage, inscrivez-vous sur la liste tenue en mairie pour devenir référent citoyen avant le 10 janvier 2015.

COUPON REPONSE

A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie dans une enveloppe cachetée

Adressée à Monsieur le Maire, dispositif Participation citoyenne/Voisins Vigilants

Je suis intéressé(e) pour participer au dispositif de participation citoyenne / voisins vigilants

Nom /Prénom : ..... / .....

Né le : ..... à : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Après la cérémonie des vœux
de M. Le Maire, dans la salle des Bois,

Samedi 17 janvier 2015, à 20h30

Soirée CASSOULET !

avec

Orchestre
LES NUITS BLANCHES
www.orchestrelesnuitsblanches.fr

organisée par l'équipe municipale

Au profit et avec l'aide du Foyer des jeunes

15 € par personne
(Boisson non comprise)

Places limitées: Réservez vos places au (02 41 50 28 50) et venez vite retirer vos tickets à la Mairie de Distré